



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE RÉGION LIMOUSIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

recueil exceptionnel

N° 31 – 24 septembre 2015

SOMMAIRE

PREFECTURE de la REGION AQUITAINE – PREFECTURE de la REGION LIMOUSIN – PREFECTURE de la REGION POITOU-CHARENTES

Arrêté du 23 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine, du comité technique de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin et du comité technique de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes.....	1
Arrêté du 23 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes.....	4
Arrêté du 23 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe des Comités techniques de proximité des DRAC Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'État.....	7
Arrêté du 23 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe des Comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail régionaux des DRAC Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'État	10
Arrêté du 23 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe des Comités Techniques de proximité des Direccte Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'État.....	13
Arrêté du 23 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Régionaux des Direccte Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat.....	16

Arrêté du **23 SEP. 2015**

Relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine, du comité technique de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin et du comité technique de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes.

Le préfet de région Aquitaine, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet de région Limousin, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

La préfète de région Poitou-Charentes, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 39 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2015 portant composition du Comité technique de la DREAL Aquitaine,

Vu l'arrêté du 5 juin 2015 portant composition du Comité technique de la DREAL Limousin,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2015 portant composition du Comité technique de la DREAL Poitou-Charentes,

Arrêtent :

Article 1^{er} : Les comités techniques de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par M. le préfet de région Aquitaine, préfet préfigurateur de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. La suppléance est confiée à M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes, préfigurateur de la DREAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Article 3 : M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

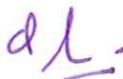


Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES



Christiane BARRET

Article 3 : M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the top.

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Christiane BARRET

Arrêté du **23 SEP. 2015**

Relatif aux modalités de réunion conjointe du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes.

Le préfet de région Aquitaine, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet de région Limousin, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

La préfète de région Poitou-Charentes, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 65 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2015 portant désignation des membres du CHSCT de la DREAL Aquitaine,

Vu l'arrêté du 26 mai 2015 portant désignation des membres du CHSCT de la DREAL Limousin,

Vu l'arrêté du 7 mai 2015 portant désignation des membres du CHSCT de la DREAL Poitou-Charentes,

Arrêtent :

Article 1^{er} : Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Limousin et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par M. le préfet de région Aquitaine, préfet préfigurateur de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. La suppléance est confiée à M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes, préfigurateur de la DREAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Article 3 : M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

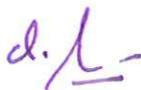


Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES



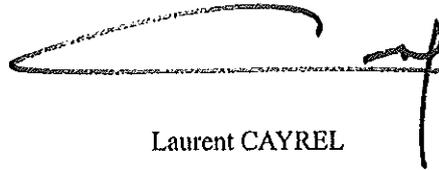
Christiane BARRET

Article 3 : M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line and a small flourish at the top right.

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Christiane BARRET



PREFECTURE AQUITAINE

PREFECTURE LIMOUSIN

PREFECTURE POITOU-CHARENTES

Arrêté du **23 SEP. 2015**

Relatif aux modalités de réunion conjointe des Comités techniques de proximité des DRAC Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'État

Le Préfet de région Aquitaine, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de région Limousin, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite et

La Préfète de région Poitou-Charentes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39 ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2014 portant installation du comité technique de la DRAC Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 modifié portant installation du comité technique de la DRAC Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2015 modifié portant installation du comité technique de la DRAC Limousin ;

Arrêtent :

Article 1^{er} : Les comités techniques de proximité des DRAC Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sont réunis conjointement, autant de fois que de besoins, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner les questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2 : les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par M. le Préfet de la région Aquitaine. La suppléance est confiée à Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine, préfigurateur de la DRAC Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Article 3 : Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

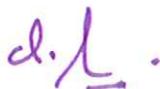


Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES



Christiane BARRET

Article 3 : Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small flourish at the top.

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Christiane BARRET



PREFECTURE AQUITAINE

PREFECTURE LIMOUSIN

PREFECTURE POITOU-CHARENTES

Arrêté du **23 SEP. 2015**

Relatif aux modalités de réunion conjointe des Comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail régionaux des DRAC Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'État

Le Préfet de région Aquitaine, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de région Limousin, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite
et

La Préfète de région Poitou-Charentes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 65 ;

Vu l'arrêté du 02 février 2015 portant installation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DRAC Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 05 janvier 2015 portant installation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DRAC Limousin ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 portant installation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DRAC Poitou-Charentes ;

Arrêtent :

Article 1^{er}: Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régionaux des DRAC Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sont réunis conjointement, autant de fois que de besoins, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner les questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2 : les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par Monsieur le Préfet de la région Aquitaine. La suppléance est confiée à Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine, préfigurateur de la DRAC Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Article 3 : Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE



Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES



Christiane BARRET

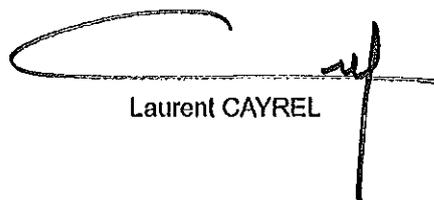
Article 2 : les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par Monsieur le Préfet de la région Aquitaine. La suppléance est confiée à Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine, préfigurateur de la DRAC Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Article 3 : Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'L' followed by the name 'CAYREL' written in a smaller, more regular script.

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Christiane BARRET



PREFECTURE AQUITAINE PREFECTURE LIMOUSIN PREFECTURE POITOU-CHARENTES

Arrêté du **23 SEP. 2015**

Relatif aux modalités de réunion conjointe des Comités Techniques de proximité des Direccte Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat

Le Préfet de région Aquitaine, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de région Limousin, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite
et

La Préfète de région Poitou-Charentes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 39 ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2015 portant installation du comité technique de la Direccte Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2014 portant installation du comité technique de la Direccte Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2014 portant installation du comité technique de la Direccte Limousin ;

Arrêtent :

Article 1^{er} : Les comités techniques des Direccte Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par M. le Préfet de la région Aquitaine. La suppléance est confiée à Mme la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine, préfiguratrice de la Direccte Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Article 3 : Mme la Directrice Régionale des Entreprises , de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE



Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU CHARENTES



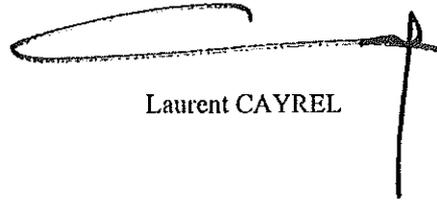
Christiane BARRET

Article 3 : Mme la Directrice Régionale des Entreprises , de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that loops back to the right, and a vertical line extending downwards from the right end of the horizontal stroke.

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU CHARENTES

Christiane BARRET

Arrêté du **23 SEP. 2015**

Relatif aux modalités de réunion conjointe des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Régionaux des Direccte Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat

Le Préfet de région Aquitaine, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de région Limousin, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite
et

La Préfète de région Poitou-Charentes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 65 ;

Vu l'arrêté du 13 février 2015, portant installation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direccte Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2015, portant installation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direccte Limousin ;

Vu l'arrêté du 10 février 2015, portant installation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direccte Poitou-Charentes ;

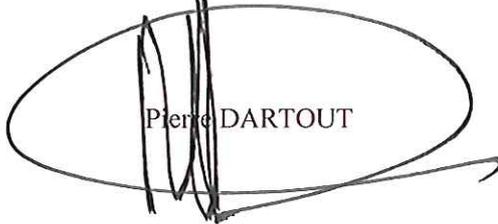
Arrêtent :

Article 1^{er} : Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régionaux des Direccte Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par M. le Préfet de la région Aquitaine. La suppléance est confiée à Mme la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine, préfiguratrice de la Direccte Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Article 3 : Mme la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE



Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU CHARENTES



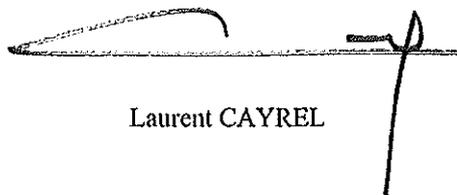
Christiane BARRET

Article 3 : Mme la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfetures des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Pierre DARTOUT

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small loop at the end and a vertical stroke extending downwards from the right side.

Laurent CAYREL

LA PREFETE DE LA REGION POITOU CHARENTES

Christiane BARRET